



Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze septembre l'assemblée régulièrement convoquée à la salle de la mairie le 04 septembre 2023, s'est réunie sous la présidence de Madame Roselyne VALETTE.

Sont présents : Roselyne VALETTE, Jean-François PLANAVERGNE, Corinne FONT, Jean-Pierre BROUQUIL, Morgane CALVET, Jean-Michel CANUT, Sébastien COIMET, Julien LEVIGNE, Christelle NAIL

Représentés : Dominique MACHEFERT par Christelle NAIL

Excuses : Virginie SALAUN

Absents :

Secrétaire de séance : Corinne FONT

Ordre du jour :

- 1 - Approbation du Compte rendu du 10/07/2023
- 2 - Délibérations
 - 2.1 - Dépose réseau BTA entre lieux dits Escazals et Capy
 - 2.2 - Paie à façon
 - 2.3 - Charpentes CAVELLE : avenant n° 1 au marché public pour travaux supplémentaires lot n° 5
- 3 – Questions Diverses

1-Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 10/07/2023

Après transmission du compte rendu à l'ensemble des conseillers avant la séance, il est approuvé à l'unanimité.

2- Délibérations :

2-1 DEPOSE RESEAU BTA ENTRE LIEUX DITS ESCAZALS ET CAPY

Mme VALETTE, maire fait part à l'assemblée que M. NATY Vincent, chargé d'études chez ENEDIS nous a informé par mail du 13 juillet 2023 de la présence d'un réseau électrique basse tension en très mauvais état et partiellement déposé entre les lieux dits Escazals et Capy (plan ci-joint).

Pour des raisons évidentes de sécurité mais également esthétiques, ENEDIS sollicite de pouvoir réaliser la dépose complète et définitive de ce réseau.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la dépose de ce réseau obsolète et potentiellement dangereux et donne tout pouvoir à Madame la maire ou son représentant pour signer tout document nécessaire à la bonne marche de cette opération.

2-2 PAIE A FACON PAR LE CENTRE DE GESTION

Mme VALETTE, maire fait part à l'assemblée que depuis 2022, le Centre de Gestion exerce une mission de paie à façon pour le compte de 2 collectivités à titre expérimental.

Par délibération du 29 juin 2023, le Centre de Gestion a décidé d'étendre cette mission à toutes les collectivités et établissements affiliés pour une mise en place à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour ce faire, plusieurs requis préalables sont nécessaires :

- Transmettre une convention de service « paie à façon » devant être signée au plus tard le 15 septembre 2023
- Délibérer favorablement,
- Audit préalable à la mise en service, soit entre octobre et décembre. La collectivité comptant moins de 10 agents, le tarif appliqué sera de 250 € en référence à l'annexe tarifaire de la convention de service (ci-jointe)
Dans cette dernière sont également précisées de manière exhaustive les opérations réalisées par le Centre de Gestion et le coût inhérent à chaque prestation.
- Mise en place du fichier HOPAYRA indispensable avant le démarrage de la prestation

- Garantir la mise en conformité avec le RGPD

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'intégrer le service « paie à façon » proposé par le Centre de Gestion sous réserve que tous les requis préalables soient opérationnels.

2-3 CHARPENTES CAVELLE : AVENANT N° 1 AU MARCHÉ PUBLIC POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES DU LOT N° 5 : CHARPENTE-ZINGUERIE-COUVERTURE : SUPPRESSION DE 3 JAMBES DE FORCE DEVANT OEILS DE BOEUF

Madame la maire rappelle à l'assemblée les travaux de réhabilitation des bâtiments sis 20 rue des Postes en cours actuellement.

Elle précise que l'entreprise **CHARPENTES CAVELLE** est titulaire du **lot n° 5** du marché public des travaux nommés supra.

Elle ajoute que des travaux modificatifs non prévus initialement doivent être envisagés

Madame la maire donne lecture du devis présenté par **CHARPENTES CAVELLE** titulaire du lot n° 5 :

- Suppression de 3 jambes de force devant les oeils de bœuf pour un montant de **3060.00 TTC**

Etant précisé que le montant du marché était de **84 360.70 € HT, soit 101 232.84 € TTC** et que compte tenu de l'intégration de ce supplément de travaux qui fait l'objet d'un **avenant n° 1**, le total des engagements est de **86 910.70 € HT, soit 104 292.84 € TTC**.

Madame la maire ayant terminé son exposé, prie ensuite l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter la réalisation des travaux modificatifs ci-dessus indiqués au marché de travaux initial relatif à la réhabilitation des bâtiments sis au 20 rue des Postes,**
- **D'autoriser Madame la maire ou son représentant à signer les avenants correspondants et tout autre document à venir.**

3-Informations diverses :

Madame la Maire informe l'assemblée sur les points suivants :

➤ Retour enquête publique et avancement PLUI

Le rapport d'enquête et les annexes sont consultables sur le site du grand cahors, l'information a été intégré sur le site. Une analyse du rapport de la commission d'enquête s'avère nécessaire. Le bureau d'études accompagnera le service urbanisme du Grand Cahors conformément à la mission confiée. Une synthèse de cette analyse sera présentée ensuite aux services de l'état afin de connaître leur position quant aux remarques formulées.

A l'issue de cette phase, le service urbanisme du Grand Cahors reviendra vers chaque commune.

➤ **Vente lac et maison Al Poux** : En attente de la régularisation de la partie du lac appartenant aux ASF afin de faire une proposition au locataire via le mandataire.

➤ Mise en œuvre de la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables

Le grand Cahors a pour ambition de se doter dans les 18 prochains mois d'un schéma de développement des énergies renouvelables (cft courrier du 4 août 2023). Le calendrier de réalisation de ce schéma n'est pas compatible avec les délais courts imposés par la loi. De ce fait, il nous est proposé, dès à présent, d'identifier les secteurs les plus opportuns en privilégiant le photovoltaïque sur les sites bâtis ou sites dégradés.

Proposition d'une mini réunion le lundi 9 octobre 2023 à 20h30

➤ **Travaux à venir sur la ligne ferroviaire**, qui vont se dérouler entre Cahors et Caussade à partir de septembre 2023 et jusqu'en fin d'année 2024. Une présentation plus en détail du projet prévue **Le mardi 19 septembre 2023 de 14h00 à 16h00 par visioconférence (Teams)**. R. VALETTE présente

➤ **Assainissement collectif** : Le grand cahors va transmettre un courrier au restaurateur (le Bienvenu est concerné) afin de savoir quel type de matériel est utilisé pour filtrer les graisses et la date d'entretien avec le bon de récupération des graisses correspondant.

➤ **Rénovation 20 et 22 rue des postes** : Reprise du chantier début septembre
Résultat test sonde géothermie positive requérant 6 sondes de 100 mètres espacées de 10 mètres.
Reste le problème de la gestion des EP, devis à revoir avec Chassaing et l'agence CD2I
Une entreprise va faire un don à la commune de l'enseigne « le CASTELAS » qui sera installée sur l'ERP. Un devis d'installation est à prévoir.

➤ **Concession cimetière N°50 est revenue à la commune**. Voir possibilité de la diviser en deux au regard de son importance. **Devis en attente**

Christelle et Roselyne verront en novembre quelles concessions à l'état d'abandon peuvent être récupérées.

➤ **La rentrée scolaire** : Elle s'est bien passée.

Information sur les frais de scolarité pour l'enfant Viel dans classe ULIS suite à décision de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)

Demande inscription pour une enfant d'une famille installée illégalement sur aire du Grand passage : Refus au regard du contexte.

Formation agent Annick Laviale les 14 et 15 septembre 2023. Il manque 1 personne pour assurer l'aide au repas le jeudi à midi. Christelle NAIL se propose pour assurer ce service.

➤ **Gens du voyage** : Une réunion a eu lieu en préfecture le 30 août 2023 afin d'interroger sur la situation de l'AGP et comment s'organiser pour le transfert vers l'aire Port saint mary des 25 caravanes. Tout en sachant qu'il y a plus de 25 caravanes, l'état est-il en mesure de venir en aide au Grand Cahors pour l'accompagner ?

➤ **Risque incendie** : Prévoir de faire la mise à jour du PCS → Jean Pierre et Roselyne

➤ **Transport scolaire primaire** : arrêt du passage à Escazals supprimé sans aucune autre information. Nous avons reçu en mairie un courrier des parents concernés et information par message et téléphone à Roselyne VALETTE. Madame la Maire rédigera un courrier pour soutenir les familles et faire en sorte que l'arrêt soit reprogrammé. Un rendez-vous sera pris avec la région.

➤ **Gestion espace public** :

1-voiture et tables bloquant accès ruelle perpendiculaire à place église

2- Nettoyage espace public derrière bâtiment de SCI le valentré à CAHORS

Après plusieurs avertissements oraux et aucun résultat, un courrier a été adressé à l'ensemble des personnes concernées.

➤ **Évolutions tri des déchets** :

Sensibilisation lors de la réunion des associations à prévoir.

Les déchets verts ne seront plus admis en déchetterie à savoir herbe tonte, feuilles à minima. La collectivité devra trouver un endroit pour les déposer, seulement pour les besoins de la collectivité.

Janvier 2024 : Moins de déchets seront acceptés dans les poubelles noires non recyclables, d'où la campagne du composteur gratuit.

➤ Retour sur **la présence gendarmerie** le jour de la brocante :

De nombreuses personnes ont été intéressées et il semble que cela soit une bonne initiative dans le cadre de la relation Gendarmerie/Population

➤ Retour sur le **festival lot en meule bleue** :

Beaucoup de personnes sur les trois jours, festival réussi, félicitations à l'association. Une recherche de la sécurité des usagers est mise en avant avec des parkings supplémentaires, des sens de circulation.

➤ **Devis rafraichisseur** : le modèle à 399 € chez Boulanger devrait correspondre, à voir courant avril 2024 en vue de l'été prochain pour commande

➤ **Journées du patrimoine** : prévues les 15 et 16 septembre 2023 Le grand Cahors distribuera les documents indiquant les visites possibles sur les communes du Grand Cahors qui le souhaitent. Rendez-vous pour ceux qui le souhaitent à l'église saint clair à 18 heures pour découvrir l'œuvre de Sabrina Di Geronimo, exposition programmée dans le cadre des journées du patrimoine du Grand Cahors.

➤ Réunion prévue le Mardi 3 octobre au parc des expositions : l'objet étant l'énergie renouvelable

➤ **Manifestations à venir** :

1- le jour de la nuit le 14 octobre 2023 (Fontanes- Le Montat)

2- Manifestation contre la mucoviscidose le 15 octobre 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La prochaine séance est fixée au mardi 17 octobre 2023

Secrétaire de séance,

Corinne FONT

La Maire,

Roselyne VALETTE